



3.8 À la fin de sa période d'affiliation à un club, un joueur est libre de s'affilier au club de son choix.

Tout joueur qui change de club, est considéré comme un joueur muté pendant deux années d'activité consécutives. Les seules exceptions pour ne pas être muté sont :

- la non-affiliation de son club pour la période d'affiliation en cours.
- le retour du joueur à son dernier club d'affiliation.

Le nombre de joueurs mutés qui peuvent prendre part dans un même match est défini dans le tableau ci-dessous.

Toutes les demandes de dérogation concernant le nombre de joueurs mutés doivent être faites, au plus tard, le 1er juin. (06/02/2018)

Tout joueur muté doit être identifié par un M sur la feuille de match de la rencontre à laquelle il participe, sans considérer le club de provenance de ce joueur.

catégorie	classe	classe	classe	classe
	locale	A	AA	AAA
U6 à U8	4	n/a	n/a	n/a
U9 /U10	2	2	n/a	n/a
U11 F	2	2	n/a	n/a
U11 M	2	2	n/a	n/a
U12 F	2	2	n/a	n/a
U12 M	2	2	n/a	n/a
U13 F	3	3	3	n/a
U13 M	3	3	3	n/a
U14 F	4	4	4	4
U14 M	4	4	4	4
U15 F	4	4	4	4
U15 M	4	4	4	4
U16 F	4	4	4	4
U16 M	4	4	4	4
U17 F	6	6	6	6
U17 M	6	6	6	6
U18 F	6	6	6	6
U18 M	6	6	6	6
Senior F	illimité	illimité	illimité	illimité
Senior M	illimité	illimité	illimité	illimité

